

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES  
N° 97.00.211.005.0 DU 29 DECEMBRE 1997

Mesures de longueur en rubans d'acier  
**SICFO STANLEY**  
de 10 m, 15 m, 20 m, 25 m,  
30 m, 50 m et 100 m  
(CLASSES I ET II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/CEE DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/CEE DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA CEE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

#### FABRICANT

SICFO STANLEY S.A. (Société Industrielle et Commerciale Française des Outils STANLEY), rue Jouchoux, Z.I. Trépillot, B.P. 1579, 25009 Besançon Cedex (France)

#### OBJET

Le présent certificat renouvelle et complète les certificats :

- n° 87.0.05.211.7.1 et n° 87.0.05.211.8.2 du 6 juillet 1987 (1)
- n° 88.0.02.211.7.1 et n° 88.0.02.211.8.2 du 23 août 1988 (2)
- n° 90.0.05.211.7.1 et n° 90.0.05.211.8.2 du 8 mars 1990 (3)

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1987, page 766.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1988, page 888.

(3) *Revue de Métrologie*, avril 1990, page 473.

(4) *Revue de Métrologie*, mars 1992, page 345.

(5) *Revue de Métrologie*, avril 1996, page 7.

- n° 92.00.211.003.0 du 30 mars 1992 (4)
- n° 96.00.211.003.0 du 11 janvier 1996 (5).

#### CARACTERISTIQUES

Les mesures sont constituées par des rubans d'acier plats, laqués blanc, jaune ou vert, d'épaisseur 0,115 mm ou 0,15 mm.

Leur largeur est de 12,7 mm en classes I et II, et de 9,5 mm pour les rubans de 10 m à 30 m en classe II.

Elles comportent à leur origine un anneau de tirage, fixé par un étrier métallique ou en matière synthétique ; cet étrier peut être muni d'une équerre rabattable pour les mesures en accrochage.

Les mesures de classe I sont à traits.

Les mesures de classe II peuvent être à traits ou mixtes.

La graduation est millimétrique ou centimétrique, de couleur noire, sur un bord et sur une seule face ; lorsque la graduation est centimétrique, le premier mètre de la mesure peut être gradué en millimètre.

La chiffraison est exprimée en centimètres, tous les centimètres pour les mesures à graduation millimétrique et tous les décimètres pour les mesures à graduation centimétrique, et en mètre suivi du symbole m tous les mètres ; les mètres suivis du symbole m peuvent être rappelés à chaque décimètre.

Les chiffres des centimètres sont de couleur noire ; les chiffres des mètres et des rappels de mètres sont de couleur rouge ou noire.

La chiffraison peut être décroissante de gauche à droite.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sont apposés au début de chaque mesure :

- la longueur nominale, dans un rectangle, entre le troisième et le quatrième centimètre ;
- la classe de précision :
  - pour les rubans de classe I, sur l'étrier qui fixe l'anneau de tirage au ruban ;
  - pour les rubans de classe II, sur l'étrier qui fixe l'anneau de tirage au ruban ou sur le ruban entre le quatrième et le cinquième centimètre ;
- la marque du fabricant C25, entre le septième et le huitième centimètre ;
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle, entre le treizième et le quatorzième centimètre :

F 97  
211.005

- l'inscription FRANCE, entre le seizième et le dix-septième centimètre ;
- la température de référence 20 °C, entre le vingt-et-unième et le vingt-deuxième centimètre ;
- la force de traction 50 N, entre le vingt-deuxième et le vingt-troisième centimètre.

Les mesures peuvent comporter des inscriptions publicitaires dans les emplacements disponibles au-dessus des graduations entre le cinquième et le septième centimètre et entre le vingt-troisième et le trentième centimètre.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les marques de vérification primitive C.E.E. sont apposées sur l'étrier qui fixe l'anneau de tirage au ruban, ou sur cet anneau, ou imprimées sur le ruban entre le onzième et le treizième centimètre.

### DEPOT DE MODELE

Les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence du dossier DA. 10-27, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Franche-Comté et chez le fabricant.

### VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXE

Schémas n° 6501 de l'origine des mesures.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J. F. MAGANA

■ N° 6501

MESURES DE LONGUEUR EN RUBANS D'ACIER SICFO STANLEY  
DE 10 m, 15 m, 20 m, 25 m, 30 m, 50 m et 100 m

